



## Fédération Sportive Salaberry

1405 Henri Bourassa O., Montréal, H3M 3B2

Tél.: (514) 334-3200

Courriel/E-mail : [fssalaberry@bellnet.ca](mailto:fssalaberry@bellnet.ca)

Site Web : [www.fssalaberry.ca](http://www.fssalaberry.ca)

### PROMOTION FILLE

Le club récompensera chaque membre inscrit qui aidera dans le recrutement de nouvelles joueuses. Un montant de 25\$ sera déduit de votre cotisation par joueuse recrutée.

Nom de la joueuse : \_\_\_\_\_

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION ÉTÉ 2017

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Garçon

Fille

Adresse : \_\_\_\_\_

Appt : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_

Date de Naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
Année mois jour

Téléphone : (maison) \_\_\_\_\_

(cellulaire) \_\_\_\_\_

COURRIEL : \_\_\_\_\_

(Parent) \_\_\_\_\_

(Joueur/2<sup>e</sup> Parent) \_\_\_\_\_

Consultez la page d'accueil [www.fssalaberry.ca](http://www.fssalaberry.ca) pour y trouver le lien pour le reçu d'impôt. /  
Please visit our web site [www.fssalaberry.ca](http://www.fssalaberry.ca) for the link for tax receipt.

☑ Tous les joueurs, parents et bénévoles doivent se conformer aux consignes et règlements de FS Salaberry, de l'ARSC et de la Fédération de Soccer du Québec / All registered players, parents and volunteers must agree to comply by all rules and regulations of FS Salaberry, ARSC and Fédération de Soccer du Québec.

☑ Un entraîneur peut réduire le temps de jeu ou ne pas faire jouer un match à un joueur qui manque les pratiques, qui arrive souvent en retard, ou qui a un comportement inacceptable sur le terrain – A coach can restrict playing time if players miss practices, are not punctual or misbehave.

☑ J'accepte que les photos de l'équipe et de mon enfant puissent paraître sur le site Web de FSS / I accept that pictures of the team and my child may appear on FSS Web site.

☑ Je reconnais devoir à FSS la totalité de la cotisation et je m'engage à la payer avant le **1er mai 2017** (minimum de 50% payable à l'inscription) – I admit I owe FSS all the subscription fees and I agree to pay it before **May 1st 2017** (minimum of 50% payable at registration).

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Catégorie		Année de naissance	Inscription
U-4 à U-5	Micro	2012 à 2013	145 \$
U-6 à U-8	Mini	2009 à 2011	165 \$
U-9 à U-10	A Local	2007 à 2009	255 \$
U-11 à U-14	A - AA Local	2003 à 2006	290 \$
U-15 à U-18	A - AA Local	1999 à 2002	330 \$
Senior	A - AA	1998 et +	355 \$
	AAA	Voir formulaire AAA	

### RÈGLES D'INSCRIPTION

**Inscription admissible = formulaire et paiement complets**

Aucun rabais n'est accordé pour les vacances (voyage)

Si annulation: voir détails au verso  
Un délai minimum de 21 jours est demandé pour tout remboursement, et aucun ne sera accepté après le 1er juillet 2017.  
A minimum delay of 21 days is requested for reimbursement, and none will be accepted after July 1st 2017.

Chèque retourné: 30\$ frais bancaires

### Administration FSS

Cotisation : \_\_\_\_\_ Montant à payer : \_\_\_\_\_

Autres : \_\_\_\_\_ Subvention reçue : \_\_\_\_\_

Autres : \_\_\_\_\_

Total à payer : \_\_\_\_\_

Comptant  Chèque  Banque (chèque) : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ No : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ No : \_\_\_\_\_

Solde à payer : \_\_\_\_\_

**Prière de joindre les documents suivants au moment de l'inscription:**

☐ Photocopie de la carte d'assurance maladie ☐ Photocopie d'une preuve de résidence ☐ Prise de photo (à notre local)

Famille nombreuse : rabais de 20\$ pour le 3<sup>ème</sup> enfant et plus habitant à la même adresse



## Termes & Conditions suite à l'inscription

- 1) Ligue Micro & Mini Soccer de juin à août: 1 entraînement par semaine (durée 1h30), qui aura lieu le samedi avant-midi au parc Louisbourg, avec l'option pour le Mini Soccer d'avoir des matches organisés le mardi ou le mercredi soir au parc Avila-Vidal de la fin juin au début août.
- 2) Ligue Locale de mai à août : 1 entraînement par semaine (durée 1h30) qui aura lieu en soirée, durant la semaine ou en fin de semaine, dans un parc à déterminer dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville. Participation au championnat de l'ARSC.
- 3) Ligue Compétitive A & AA de mai à août : 2 entraînements par semaine (durée 1h30) qui auront lieu en soirée, durant la semaine ou en fin de semaine, dans un parc à déterminer dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville. Participation au championnat de l'ARSC.
- 4) Ligue Élite AAA d'avril à début septembre: voir les détails sur le formulaire « Modalité de paiement pour joueur (se) AAA ».
- 5) Tout dossier incomplet n'aura pas de suite au niveau de l'inscription.
- 6) Le coût de l'inscription comprend un uniforme complet (maillot, short et bas) ainsi qu'un ballon. Le joueur a l'obligation de se procurer des protège-tibias ainsi que des chaussures de soccer avec crampons. L'uniforme fourni demeure la propriété exclusive de FSS jusqu'à la fin de la saison, où il sera remis de façon définitive au joueur. L'uniforme ne devra être altéré ou modifié en aucun cas sans une autorisation écrite du président de FSS.
- 7) Pour le Micro et Mini Soccer, le montant de l'inscription comprend: des frais administratifs de \$ 40.00 non remboursables, des frais d'équipements de \$ 20.00 non remboursables regroupant l'uniforme et le ballon (dans le cas où ils ont été fournis), et des frais de participation. Seul le montant de participation est sujet à un remboursement. Dans le cas où le joueur n'aurait pas reçu son équipement, ce montant est ajouté à celui de la participation.
- 8) Pour les catégories U8 à U18, le montant de l'inscription comprend: des frais administratifs de \$ 65.00 non remboursables regroupant l'affiliation du joueur à la Fédération de Soccer du Québec ainsi que l'impression du passeport et la gestion du dossier, des frais d'équipements de \$ 55.00 non remboursables regroupant l'uniforme et le ballon (dans le cas où ils ont été fournis), et des frais de participation. Seul le montant de participation est sujet à un remboursement. Dans le cas où le joueur n'aurait pas reçu son équipement, ce montant est ajouté à celui de la participation.
- 9) Pour la catégorie Sénior, le montant de l'inscription comprend: des frais administratifs de \$ 85.00 non remboursables regroupant l'affiliation du joueur à la Fédération de Soccer du Québec ainsi que l'impression du passeport et la gestion du dossier, des frais d'équipements de \$ 55.00 non remboursables regroupant l'uniforme et le ballon (dans le cas où ils ont été fournis), et des frais de participation. Seul le montant de participation est sujet à un remboursement. Dans le cas où le joueur n'aurait pas reçu son équipement, ce montant est ajouté à celui de la participation.
- 10) Pour la ligue Élite AAA, voir les détails sur le formulaire « Modalité de paiement pour joueur (se) AAA ».
- 11) FSS, à travers son comité technique, assignera chaque joueur à une équipe suite à une évaluation technique et physique effectuée, et la catégorie d'âge. FSS se réserve également le droit de déplacer un joueur de la catégorie dans laquelle il a été placé et ce, en tout temps au cours de la saison. L'inscription d'un joueur dans un niveau ne constitue pas une garantie qu'il évoluera dans celui-ci. C'est le comité technique qui détermine le niveau de chaque joueur.
- 12) FSS se réserve le droit de suspendre le passeport de tout joueur qui n'aura pas acquitté la totalité des frais de cotisations de la saison. La même politique s'appliquera à tous les joueurs ayant une dette envers le club et n'ayant convenu aucune entente.
- 13) FSS, à travers son comité de discipline, se réserve le droit de suspendre et même de résilier un contrat en cas de comportement inapproprié sur un terrain d'un joueur, ou de ses amis et ses proches, allant à l'encontre des valeurs sportives et manquant de respect vis-à-vis d'un entraîneur ou d'un officiel.

### Politique de Résiliation et de Remboursement

- 14) Tel que stipulé dans la loi sur la protection du consommateur, le consommateur peut, à tout moment et à sa discrétion, résilier un contrat avec le club en remplissant le formulaire de remboursement qu'il peut se procurer au bureau de la Fédération Sportive Salaberry (FSS).
- 15) Le contrat sera résilié, sans autre formalité, dès la réception de la requête et un délai minimum de 21 jours est demandé pour le remboursement.
- 16) Si le consommateur résilie le contrat avant le début des activités de la saison, le consommateur ne payera que les frais administratifs et les frais d'équipements (uniquement si ledit équipement a été remis au joueur).
- 17) Si le consommateur résilie le contrat après le début des activités de la saison, le consommateur ne payera que les frais administratifs, les frais d'équipements (uniquement si ledit équipement a été remis au joueur) et les frais de participation correspondant aux semaines écoulées entre le début des activités et la date de la demande de remboursement.
- 18) Aucune demande de remboursement ne sera prise en considération après le 1er juillet 2017.

Je reconnais avoir lu et compris les termes et conditions ainsi que la politique de résiliation en cours au niveau de la Fédération Sportive Salaberry. En apposant ma signature au bas de ce document, j'accepte lesdits règlements

Nom en lettres moulées : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

